



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE VAUCLUSE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

conformément à l'arrêté préfectoral n°2015023-0010 du 23 Janvier 2015

il sera procédé du 06 mars au 08 avril 2015 à midi à une enquête publique d'autorisation sur le projet de création d'une servitude de passage et d'aménagement pour assurer la continuité des voies de défense contre l'incendie du Massif du Grand Luberon Est, communes de Vitrolles-en-Luberon, Peypin-d'Aigues et La Bastide-des-Jourdans

Le responsable du projet est le Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière, 3511, route des Vignères – 84250 LE THOR où des informations peuvent être obtenues par mail : smdvf.84@wanadoo.fr ou par téléphone auprès de M. Bricaud : 04 90 78 90 31.

Monsieur Morin a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Remusat, commissaire enquêteur suppléant.

Du 06 mars au 08 avril 2015 midi les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés dans les trois (3) mairies.

► Le commissaire enquêteur conduira **une réunion d'information et d'échange avec le public qui se tiendra à la salle Polyvalente de la mairie de La Bastide-des-Jourdans, le vendredi 6 mars à partir de 18 heures**, en application de l'article R.123-17 du code de l'environnement.

Le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures suivants en mairies de :

- La Bastide-des-Jourdans : **le 06 mars 2015 de 9h à 12h et le 08 avril 2015 de 9h à 12h,**
- Vitrolles-en-Luberon : **le 09 mars 2015 de 9h à 12h,**
- Peypin-d'Aigues : **le 19 mars 2015 de 9h à 12h.**

En dehors de ces permanences, le public pourra consigner ses observations sur les registres ouverts dans les mairies susvisées ou les adresser, par écrit au siège de l'enquête :

Mairie de La Bastide-des-Jourdans (siège de l'enquête)

M. le commissaire enquêteur – Enquête publique DFCI Servitudes

Place de la République – 84240 La Bastide-des-Jourdans ou par mail : smdvf.servitudes@orange.fr

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès :

- Services de l'État en Vaucluse - DDT de Vaucluse – SEMN - 84905 Avignon cedex 9.

Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un délai d'un an, :

- dans les trois mairies concernées par l'enquête publique,
- à la Direction départementale des territoires de Vaucluse – SEMN
- sur le site de la Préfecture de Vaucluse (<http://www.vaucluse.gouv.fr>).

La décision d'autorisation ou de refus de créer une servitude de passage et d'aménagement sera prise par le préfet de Vaucluse.